



Prévention et Secours Civiques – Niveau 1

Objectifs

L'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Organisation de la formation

- **Pré requis**

Aucun

- **Durée**

7 heures

- **Effectifs**

De 4 à 10 stagiaires

- **Intervenant(s)**

Formateurs PAE3

- **Méthode pédagogique**

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mises en situations,

- **Modalité d'évaluation**

Evaluation continue par cas concrets

Public

- Tout le personnel

Programme de formation

L'apprenant doit être capable de :

- assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
- assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;
- réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne :
 - victime d'une obstruction des voies aériennes ;
 - victime d'un saignement abondant ;
 - inconsciente qui respire ;
 - en arrêt cardiaque ;
 - victime d'un malaise ;
 - victime d'une plaie ;
 - victime d'une brûlure ;
 - victime d'un traumatisme .